



- Remboursement des frais d'annulation restant à la charge de l'assuré
- Y compris Rechute ou Aggravation de maladies antérieures

À PARTIR DE :

18€
/ mois

EN FONCTION DU PRIX DE LA LOCATION

Cette assurance couvre le remboursement des frais d'annulation restant à votre charge, en cas d'empêchement de dernière minute dans les 30 jours qui précèdent le début de la location.

La garantie est acquise quelque soit le type de séjour : mer, montagne ou campagne.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 30 JOURS

RÉSIDENCE
FRANCE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR,
LOISIRS

DESTINATION
FRANCE

LIMITE D'ÂGE
AUCUNE

GARANTIES



ANNULATION

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION

Aucun remboursement ne sera versé en cas d'annulation ayant pour origine un événement à plus de 30 jours du départ.

Souscription

18 €

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

MODIFICATION DU MONTANT DE LA GARANTIE : à partir de 6 €
Jusqu'à **7.500 €** par prix de location, au lieu de 300 €

infos

- Aucun questionnaire médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 ANNULATION	<p>FRAIS D'ANNULATION <i>EN CAS DE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie, (Y compris les rechutes ou aggravations de maladies antérieures) accident, hospitalisation • Décès de l'assuré, d'un membre de la famille ; • Remplaçant professionnel de l'assuré (professions libérales uniquement), préalablement désigné au bulletin d'adhésion. <p>L'ASSURÉ ET SON CONJOINT SONT ÉGALEMENT GARANTIS <i>EN CAS DE :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat dépressif, maladie psychique entraînant une hospitalisation de plus de 4 jours consécutifs. • Complications de grossesse avant le 8^e mois • Convocation administrative ou judiciaire • Convocation à un examen de rattrapage universitaire • Licenciement économique • Dommages matériels importants au domicile nécessitant la présence impérative de l'assuré • Dommages graves au véhicule empêchant l'assuré de se rendre au lieu de séjour • Contre-indications et suites de vaccination • Obtention d'un emploi pour les inscrits à Pôle Emploi • Mutation professionnelle entraînant un déménagement • Refus de congé du fait de l'employeur, franchise 25% • Refus de visa touristique 	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement des frais d'annulation à concurrence de 300 € • Maximum par évènement : 30.000 €. • Franchise 30 €.
---	--	--